

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 12 Mars 2018

Objet

**Convention de
mise à disposition
d'un chien de
défense, dit chien
policier, pour
l'unité cynophile
de la Police
Municipale –
approbation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (1 à 7), M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL (1 à 8 et 10 à 11), Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU, M. BELLOC, M. HADON, M. DROILLARD

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

32

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (8 à 11) à M. J-J. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON
Mme BONNAL (9) à Mme COLLIN - M. RAIMI à M. DANDY
Mme FEURTET à M. ROBERT**

Mme Liliane REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du développement de son service de Police Municipale la Ville de Floirac privilégie tout mode de travail permettant d'accroître la qualité et l'efficacité du service offert aux publics.

Forte d'un développement exceptionnel de ses effectifs soutenus par une aide exceptionnelle de Bordeaux Métropole et d'un nouveau challenge à remplir, la Police Municipale souhaite progressivement se doter de nouvelles capacités d'action, qu'elles soient humaines, animale ou matérielles, tout particulièrement au regard de la nouvelle amplitude de travail et de l'accroissement du champ de ses missions que cela induit.

Pour rappel, la Police Municipale a pour objectif d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques, de Protéger et Servir. Elle est chargée de faire respecter les arrêtés municipaux et d'en constater les infractions. Pour mener à bien ses missions, le service s'est doté de nouveaux profils de collaboratrices et collaborateurs qui disposent des savoir-faire et savoir-être attendus dans la nouvelle configuration du service.

Alors même que le service recrutait différents profils ciblés, une attention toute particulière a été portée à celui d'une jeune conductrice canine et de son chien. Lors de cette rencontre, il a été confirmé que la présence d'un chien, à la fois dissuasive, bienveillante et vigilante, peut être non seulement de nature à renforcer au quotidien le sentiment de tranquillité de la population, mais aussi de permettre une médiation entre la population et les forces de l'ordre en favorisant leurs échanges, si nécessaire.

De surcroît, la capture ou les interventions urgentes concernant des chiens dangereux ou des molosses errants ou non tenus en laisse, demandent des compétences particulières. Une unité cynophile constitue également une réponse adaptée au besoin de protection des policiers municipaux, lors de leurs interventions.

Ainsi, pour tous ces motifs, la création d'une unité cynophile au sein de la Police Municipale apparaît comme tout à fait pertinent dans le cadre du développement du service.

L'organisation du service de Police Municipale demeure de la compétence du Maire dès lors qu'elle n'affecte aucun principe de nature réglementaire ou législatif.

La ville de Floirac, n'étant pas dotée de structures permanentes pour l'accueil de chiens de police, a donc proposé à un agent titulaire de la Police Municipale récemment recruté et déjà propriétaire d'un chien de défense, de le mettre à disposition de la commune pendant ses horaires de service, en contrepartie de la prise en charge de certaines prestations.

Dans la mesure où il ne peut non seulement pas être contesté que le chien, revêtant à compter de son recrutement la qualité d'agent canin d'intervention, est un être sensible imposant qu'il soit placé dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce, mais aussi que l'aide précieuse qu'il apportera à la police municipale et à la population devra avoir pour corollaire une attention toute particulière portée au respect de son bien-être, il y a lieu d'encadrer sa collaboration, comme sa mise à disposition, par une convention particulière.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition d'un chien de défense, dit chien policier, pour l'unité cynophile de la Police Municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29, L2212-2 et suivants ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu l'article 515-14 du Code Civil disposant notamment que « *Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. [...].* »

Vu le projet de convention ci-annexée ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 1^{er} mars 2018

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'un chien de défense, dit chien policier, pour l'unité cynophile de la Police Municipale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches afférentes.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention :

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 13 mars 2018

Le Maire,

